

Farac info



Fondée en 1910

Bulletin de liaison de la Farac (Fédération d'associations d'anciens combattants, d'amicales régimentaires et d'associations à caractère patriotique de Lyon et de sa région).

BULLETIN N° 544 • MAI 2022

ÉDITORIAL

L'actualité est telle qu'il est difficile de faire un choix. La guerre en Ukraine, incertaine et ambiguë, les élections passées et à venir, la lamentable gestion de deux matchs de football, quel exemple à l'approche des Jeux olympiques qui se dérouleront en France en 2024, l'ajustement temporaire du budget des armées (- 346 millions d'euros), et bien d'autres thèmes importants pourraient faire l'objet d'un éditorial. Pourtant, j'ai tenu à évoquer un sujet qui concerne directement la Farac, sa date de naissance !

17 JUIN 1897

En effet, à l'occasion d'une recherche bibliographique concernant le 99^e RI, j'ai été amené à consulter la revue « *L'Ancien combattant du Rhône et de la région* », l'ancêtre de *Farac Info* (dont nous possédons un certain nombre de numéros), qui relate l'actualité du monde combattant, en particulier les activités des amicales régimentaires, encore nombreuses dans les années cinquante. En consultant le numéro 39 d'octobre-novembre 1956, je suis tombé par hasard sur un texte rédigé par le président de l'époque, le docteur Bidon, évoquant le drapeau de la F.A.R.A.C., sigle devenu acronyme en 2007.

LE DRAPEAU DE LA F.A.R.A.C

J'ai sous les yeux le livre d'or de la Fédération des Sociétés d'anciens militaires de Lyon et de la Région, fondée le 17 juin 1897, autorisation préfectorale du 31 octobre. Siège fédéral, Lyon, 7, rue Paul-Chenavard.

A l'intérieur de ce livre, une page porte les signatures apposées le 12 mai 1901 à l'occasion de la fête organisée par la Fédération.

Vive la Fédération Lyonnaise. Suivent les signatures du Ministre de la Guerre, Général André ; M. de Lanessan, Ministre de la Marine ; M. le Général Zédé, Gouverneur Militaire ; M. Alapetite, Préfet du Rhône ; M. Augagneur, Maire de Lyon.

Cette fête fut grandiose par le nombre des sociétés d'anciens militaires et des officiels qui saluèrent la manifestation.

Le livre d'or contient tous les détails des manifestations : défilé, banquet, discours. Dans ce livre d'or on peut encore remarquer la signature de l'explorateur Bonvolot apposée à la suite d'une conférence du 9 novembre 1901.

Ce livre d'or me fut remis officiellement le 1^{er} janvier 1934 par notre secrétaire général Lacroix et le secrétaire honoraire de la FSAMAC (Fédération des Sociétés d'Anciens Combattants de Lyon et de la Région) avec deux lettres émouvantes signées de leur nom.

Notre Fédération a pu changer de nom avec notre vieil ami Alexandre, mais elle n'a pas changé d'esprit et de cœur.

Nos Amicales régimentaires sont restées soudées, unies dans un culte profond du souvenir.

Lorsqu'il y a plus de 35 ans on me donna la présidence de cette grande famille, nous remplaçames le vieux drapeau de la Fédération qui était devenu l'Union des Sociétés d'Anciens Militaires et d'Anciens Combattants, par un drapeau que nous confectionna dans des conditions amicales, M. Perret, qui avait appartenu à la Division dont je fis partie durant notre Grande Guerre.

Ce drapeau rejoindra les Invalides à côté du drapeau de la Fraternelle du 157^e R.I., société fondée en 1894...

Une souscription est ouverte pour le drapeau que nous pourrons présenter à nos prochaines manifestations du 11 Novembre.

Au Drapeau !

Le Président de la FARAC

Ce constat nous amène à ouvrir plusieurs chantiers de recherche :

- Retrouver l'autorisation préfectorale du 17 juin 1897
- Quels étaient les noms des présidents successifs de 1897 à 1910 ?
- Qu'est devenu le livre d'or de la Fédération des Sociétés d'anciens militaires de Lyon et de la région ?
- Faire l'inventaire des articles de la presse parus entre 1897 et 1910.

Toute information à ce sujet est d'ores et déjà la bienvenue.

Enfin, 125 ans, cela se fête. On en reparlera.

André Mudler - Président de la Farac

SOMMAIRE

- P 02 **C'était un dimanche ...**
- P 08 **Quel avenir pour Desgenettes ?**
- P 09 **Le Félin de Chatillon-sur-Chalaronne**
- P 10 **Le journal de Séraphine Pommier**
- P 11 **Festival des Forts Séré de Rivières musique de l'artillerie**
- P 12 **Nécrologie**
- P 13 **La vie des associations**
- P 16 **Agenda**

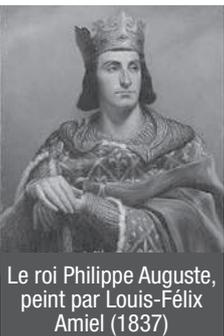
" C'ÉTAIT UN DIMANCHE..." BOUVINES, 27 JUILLET 1214

EPISODE FONDATEUR DE LA NATION FRANCE

Liminaire signé Guillaume Le Breton

« L'an du Seigneur 1214, quelque chose de mémoire est arrivé au Pont de Bouvines... ». Ce trouvère, chapelain du roi Philippe Auguste, à ses côtés durant la bataille, débute ainsi sa relation (en latin), dès que le combat eut cessé, dès que la victoire de Philippe Auguste fut acquise. C'est ce « quelque chose », éloigné de huit siècles, enfoui dans l'incertaine mémoire des commentaires des livres d'écoliers d'autrefois, qui suscite ce papier. Il a semblé plaisant de réapprendre une date « qui fit la France » selon les anthropologues sociaux. Guillaume Le Breton poursuit « trompes et airains firent sonner, puis firent assaut à leurs ennemis par grande et merveilleuse ardiessse... ».

LA SOCIÉTÉ DU TEMPS DE BOUVINES



Le roi Philippe Auguste, peint par Louis-Félix Amiel (1837)

Le roi Philippe Auguste

Né le 21 août 1165 à Paris, il règne à 15 ans. Sacré le 19 novembre 1179, il doit son surnom « Auguste » au moine Rigord, de l'abbaye de Saint-Denis, lieu où l'on célèbre, par l'écriture, la gloire des

monarques, pour être né en août, pour avoir su accroître le territoire national et surtout pour sa vocation à être le successeur de Charlemagne. Il est peint comme « *bel homme, de taille bien prise, de visage riant, chauve, de teint rubicond, aimant à bien boire et bien manger* ». Il est réputé de caractère anxieux, prudent et de jugement aisé. A la bataille de Bouvines, il a 49 ans, soit, pour l'époque, le seuil de la vieillesse.

La structure sociale

Elle se hiérarchise en trois ordres qui s'échangent des services mutuels :

- *La chevalerie*, qui, par le sang, a le privilège du droit à l'épée et dont la responsabilité est d'assumer la défense des justes causes et la propagation de la foi chrétienne ;
- *Les gens d'Eglise*, qui, par la prière, procurent les faveurs du ciel ;
- *Les plébéiens*, qui, par leur labeur, pourvoient aux nécessités des deux autres ordres.

La structure territoriale

Le royaume de France se circonscrit à une grande Île de France (Paris, Valois, Brie) qui se prolonge au sud de Paris jusqu'au-delà d'Orléans et comprend Bourges. Par lignage sont fiefs de la couronne royale les duchés de Champagne, Bourgogne, Bretagne, Comté de Toulouse... Au cours de son règne, Philippe Auguste accroît son royaume, notamment avec le duché de Normandie (1204) confisqué au Plantagenêt Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, puis l'Artois et l'Anjou (1205).

L'appareil militaire

Il n'y a pas d'armée nationale. Philippe Auguste ne commande que son ost, sa propre armée. Les duchés, comtés, baronnies sont militairement indépendants. Leur arsenal militaire dépend des fortunes possédées. La structure des unités militaires se compose de cavaliers (chevaliers nobles), de « sergents » montés ou à pied, repérés parmi les sujets les plus aptes, qui accompagnent les cavaliers, et de « piétons », de basse naissance (lanciers, archers, arbalétriers, « crochetiers »). Le recrutement est local. Il peut y être adjoint des stipendiés, soldats d'aventure, mercenaires, qui se louent aux plus offrants, brabançons aragonais, basques, gallois...

Les problèmes politiques et religieux du moment

Parmi ceux qui influent sur l'Eglise et sur les attitudes seigneuriales :

- La Terre Sainte, où le Saint-Sépulcre n'est toujours pas libéré ;
- L'hérésie des Albigeois, contre laquelle Simon de Montfort conduit la croisade ;
- Les conséquences de la défaite des Maures à Los Novas de Tolosa en Espagne ;

- Les pérennes rivalités de prédominance, entre la papauté et les princes, et, entre la France, l'Angleterre et le Saint-Empire.

L'EXERCICE DES ARMES

Il se pratique selon trois circonstances majeures :

Les tournois

Ils appartiennent au rituel de la chevalerie, à la fois, entraînements, ardents plaisirs et éducation des jeunes guerriers. Il s'agit de joutes préparées avec mise en scène, opposant des équipes constituées qui défendent le renom de leur fief et seigneur. Pour les damoiseaux, c'est le tremplin à devenir chevalier, en démontrant virilité et vaillance.

Les guerres

Elles sont des aventures saisonnières, qui se renouvellent à chaque printemps. Les coffres se sont appauvris, il importe de les abonder. Elles s'inscrivent dans un cycle récurrent de rapports conflictuels féodaux et vassaliques, de rivalités de lignage, de brouilles et d'intrigues intestines. Elles consistent principalement en des coups de main, promesses de butins substantiels. Elles ont leur éthique, entre chevaliers, il ne sied pas de se tuer. Le jeu consiste à capturer l'adversaire pour en obtenir rançon.

Les batailles

Elles sont exceptionnelles et solennelles car les rois s'y affrontent en personne pour consacrer leurs dynasties. Elles relèvent du sacré faisant appel au jugement ultime de Dieu (ordalie). Le roi vainqueur représente ce que Dieu a voulu. L'honneur veut que le roi engagé dans une bataille ne peut que périr, finir dans la honte ou demander merci. Avant Bouvines, les Capétiens qui, avec Hugues Capet, règnent depuis 987, n'en ont livré qu'une seule en 1119 à Brémule (Les Andelys) où le sort leur avait été contraire.

LES PRÉLUDES À LA BATAILLE DE BOUVINES

Ils se dessinent avec la montée en puissance de l'hostilité envers Philippe Auguste qui mène, depuis 1213, une nouvelle guerre en Flandre et ravage les terres du comte Ferrand : « *il passa parmi la Flandre en brûlant tout à droite et à gauche...* »⁽¹⁾. De connivence, Jean-sans-Terre et Otton IV conçoivent d'investir le royaume de France par une manœuvre en tenaille. Au sud,

Jean-sans-Terre débarque à La Rochelle en février 1214 pour reconquérir le Poitou, domaine de ses aïeux Plantagenêts. Au nord, Otton IV « grenouille » aux environs de la Scarpe et de l'Escaut, en Douaisis et Artois. De là, ils doivent converger pour attaquer Philippe Auguste sur deux fronts simultanés.

LA BATAILLE DE BOUVINES

Philippe Auguste, satisfait du butin accaparé, prudent, considérant qu'il serait aventureux de poursuivre plus avant, décide du repli côté France de son équipement.

Les circonstances du déclenchement de la bataille

Le 26 juillet (1214), Philippe Auguste fait halte au pont du village de Bouvines, ouvrage sur l'ancienne voie romaine Tournai-Lille, unique point de passage de la Marcq, large coupure marécageuse, aux eaux stagnantes, impraticable à pied ou à cheval. Tenir le pont de Bouvines, c'est s'assurer du contrôle des communications entre le Saint-Empire - Hainaut et la France-Picardie. Le 27 juillet au matin, Philippe Auguste est serein, c'est dimanche, jour du Seigneur, trêve de l'épée, moment dominical où les prêtres adjurent leurs ouailles de prohiber l'argent, le sexe et le sang versé. Il se délasse, déséquipé, près de la chapelle Saint-Pierre de Bouvines, à l'ombre d'un frêne, et se restaure d'une soupe au vin dans laquelle il humecte des biscuits. Soudain, Frère Guérin accourt, à toute bride, l'avertir que l'arrière garde du vicomte de Melun est au contact de l'ost de Otton IV, qui progresse en formation de combat.

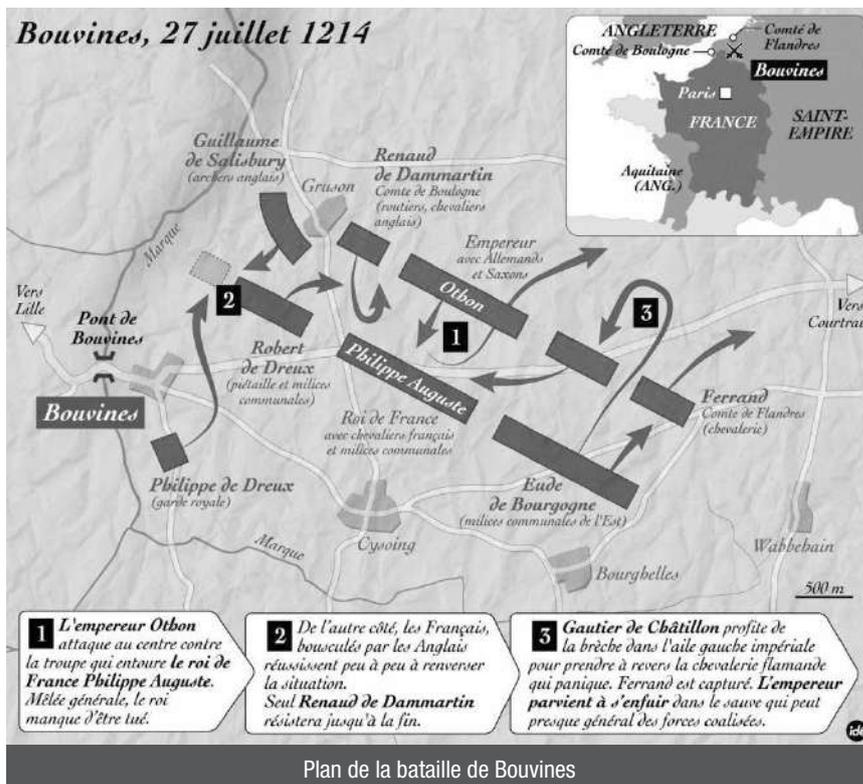


OTTON IV, empereur du Saint-Empire romain germanique

En effet, Otton IV, jugeant que le repli en cours des troupes de Philippe Auguste les plaçait en situation de vulnérabilité tactique, avait décidé de les brusquer par une attaque en force. Qu'importe, s'il brave délibérément l'interdit du dimanche,

à l'honneur. Après s'être recueilli quelques instants en la chapelle, il revêt son armure et monte sur son destrier : « ... allègrement et en aussi grande liesse que s'il dû aller à une noce ou à une fête... »⁽¹⁾. Il réunit ses barons, les bénit, les harangue et les exhorte à combattre. C'est la première fois, depuis un siècle, qu'un roi capétien va livrer bataille.

Le plan de la bataille



A midi, sous une chaleur accablante, les deux armées achèvent leur mise en place et leur disposition pour la bataille, sur le plateau de Cysoing, à l'est du pont de Bouvines. Le champ, d'une superficie de l'ordre de 15 hectares, est découvert, arable, céréalier. Le plan adopté est un dispositif en ligne de trois mille pas, en vis-à-vis, à portée de flèche. Il est triparti, deux ailes, un centre. Trois corps de bataille mixtes, les « piétons » en palissade serrée, les cavaliers, en seconde ligne ; trois combats distincts et parallèles. Les souverains sont au creux des blocs centraux, « encastrés » dans leur garde rapprochée, flancs à flancs des destriers. Leur emplacement se distingue par les emblèmes et oriflammes déployés : « ... au milieu de cette disposition était le roi au premier front de sa bataille... »⁽¹⁾ « ... tous ceux-ci (les chevaliers) furent mis en la bataille du roi par grande spécialité pour son corps garder pour leur grande loyauté et pour l'opinion de leur souveraine promesse... »⁽¹⁾.

Les belligérants en présence

Philippe AUGUSTE,
roi de France

OTTON IV,
prince de Brunswick,
empereur (destitué)
du Saint-Empire à
la tête d'une coalition
financée par
Jean-sans-Terre,
roi d'Angleterre.

1 300 chevaliers-
cavaliers.

1 500 chevaliers-
cavaliers.

1 300 « sergents
montés »

7 500 mercenaires de
la Meuse et du Rhin
dont 700 brabançons
soldats aguerris sous
le commandement de
Hugues de Bove.

4 à 6 000 « piétons »
dont ceux des milices
urbaines de 17 villes du
nord liées par vassalité.

Les ducs et comtes
de Dreux – d'Auxerre –
de Soissons, de Saint-
Pol-de-Bourgogne,
du Barrois... l'évêque
de Beauvais – Frère
Guerin, élu de Senlis.

Les ducs et comtes de
Boulogne, de Flandre,
de Hollande,
du Hainaut – de
Lorraine, de Salisbury,
du Luxembourg...
les seigneurs entre
Escaut et Rhin.

Oriflamme de Saint-
Denis.

Bannière portant dragon
surmonté d'un aigle,
tractée par un char à
quatre chevaux.

Bannière capétienne
rouge semée de fleurs
de Lys.

Le déroulement de la bataille



Les cors annoncent le coup d'envoi. Guillaume le Breton et les clercs entonnent en chœur le psaume royal à Dieu. Ils ne cesseront de psalmodier tout le temps

de la bataille, pour transcender à la fois l'ardeur et la foi des guerriers. Les lanciers se ruent pour provoquer l'effet de rupture. La mêlée est confuse, furieuse, sauvage, féroce au corps à corps : « ... quand les lances furent brisées, ils tirèrent les épées et s'entredonnèrent de merveilleux coups... »⁽¹⁾. Côté cavaliers, les empoignades, quoique rudes, sont plus subtiles, les chevaliers sont souvent de même lignage, d'où des hésitations, des échanges



verbaux, voire des transactions hâtives. Renaud de Dammartin, le comte de Bourgogne, à un moment, en capacité de frapper Philippe Auguste, s'en défend par respect et amitié d'enfance.

La bataille atteint son acmé à deux reprises :

- la première, quand les « crochetiers » de OTTON IV arrivent à s'infiltrer et à désarçonner Philippe Auguste : « ... atteignirent le roi et le trébuchèrent de son cheval jusqu'à terre avec les lances et les crocs de fer. Si la souveraine vertu et l'armure spéciale dont son corps était garni ne l'eussent garanti ils l'eussent là occis... »⁽¹⁾. Sa garde intervient : « le roi bondit et monte au destrier plus légèrement que nul n'eût cru... »⁽¹⁾.
- la seconde, quand, à son tour, OTTON IV se trouve menacé de près. Le téméraire chevalier Pierre Mauvoisin parvint à saisir la bride du cheval de OTTON IV, plaçant celui-ci à portée de l'épée de Girard la Truie (chevalier Girard Scophe). Le coup asséné ripe et par l'œil atteint au plus profond la tête du destrier. L'animal se cabre, fait demi-tour, pour tomber mort à quelques pas. OTTON IV monte un nouveau destrier mais quitte alors le champ de bataille. « ... OTTON montra le dos à nos chevaliers et s'enfuit aussitôt. Il fit proie à ses ennemis de l'aigle et de l'étendard et de tout ce qu'il avait amené au champ... »⁽¹⁾.

La victoire

La fuite soudaine de OTTON IV désagrège l'unité des coalisés. Leur élan est brisé, leur conviction chancelle. Les rangs s'éclaircissent, les fuites s'enchainent. Les combats épars cessent. L'heure est aux redditions et aux captures. Seuls les brabançons se battent encore. Philippe Auguste désigne le chevalier Thomas de Saint-Valéry, fort de 50 chevaliers nés de son pays et de 2000 « sergents », de les réduire. Tous les brabançons furent tués, leur vie ne valait pas rançon. Il est 5 heures. « ... alors sonnèrent trompes et buccins

pour donner signe de retour... ils s'en allèrent tous aux hébergements à grande joie et à grande liesse... »⁽¹⁾.

L'éblouissement des bénéfices



Les nobles captifs, peint par Horace Vernet

Le soir même, Philippe Auguste fit venir, à son devant, les nobles captifs. Magnanime, il leur donne la vie : « *Ô admirable clémence du prince, Ô pitié nouvelle et inouïe en ce siècle...* »⁽¹⁾. De manière plus réaliste et comptable, Philippe Auguste sut, de suite, le grand prix qu'il allait retirer des rançons et des rachats. Mû par ce souci, il fit dresser le catalogue méthodique des prisonniers et l'inventaire minutieux des biens récupérés sur le champ. Il est fait mention de l'ordre de 300 prisonniers de noblesse dont 11 comtes et 25 porteurs de bannières. Pour la mise en condition des palabres transactionnelles, les captifs « *... en chaines et en liens furent mis et chargés en charrettes pour être menés en prison en divers lieux ...* »⁽¹⁾. Philippe Auguste en confie certains à ses barons, à ses proches, à des seigneurs vassaux afin de récompenser les preux chevaliers à la hauteur de leur bravoure et les laisser fixer leurs propres prétentions.

Les « trompettes » de la renommée

Le retour à Paris de Philippe Auguste, « le champion » fut triomphal : « *... les bourgeois, l'université des écoliers, le clergé et le peuple allèrent au Roi à l'encontre avec des hymnes et des cantiques. Ils firent fête et solennité sans comparaison ; ainsi dura cette fête sept jours et sept nuits continuellement ...* »⁽¹⁾.

Les profits et pertes

Si la définition des profits est claire, en revanche, le bilan des pertes humaines n'accapare pas l'attention des « Annales » de l'évènement. S'agissant des chevaliers, aucun n'est réputé avoir été tué durant la bataille ? Un seul grièvement blessé aurait été miraculeusement

sauvé par la médecine ! S'agissant des « piétons », les « Annales » sont muettes. Leur basse extraction les excluait de l'éloge réservé aux chevaliers. Plus tard, certains chroniqueurs avancèrent le chiffre de 1 000 tués dans chacun des camps.

LES RETOMBÉES DE LA VICTOIRE

Sa dimension mémorable se mesure aux plans national, international et de l'Eglise.

Au plan national

- Consécration de la monarchie capétienne et affirmation du pouvoir royal de Philippe Auguste.
- Accession de Philippe Auguste de « roi des francs » à « roi de France ».
- Extension du territoire (royal) de la France avec émergence d'un pouvoir central situé à Paris et institution de baillis et sénéchaux en charge de gérer les biens nationaux.

Au plan international

Suprématie de la France, sur ses ennemis héréditaires, la Flandre, l'Angleterre et l'Empire Germanique, entraînant la désagrégation de leur entente militaire.

Philippe Auguste marque sa domination par trois actes :

- Il contraint Jean-sans-Terre à se réembarquer après avoir signé une trêve de 5 ans à Chinon (18 septembre 1214) et abandonner ses velléités d'emprise sur les Poitou - Touraine - Bretagne...
- Il assigne la Flandre « au servage » en imposant à Jeanne, comtesse de Flandre et du Hainaut, les clauses d'un contrat de paix (fin octobre 1214). Le comte Ferrand ne sera libéré qu'en 1227.
- Il rend symboliquement à Frédéric II, le nouvel empereur germanique « l'Aigle » abandonné sur le champ par OTTON IV.

Vis-à-vis de l'Eglise

Bouvines fut bénéfique à l'Eglise qui sut mettre en exergue l'intervention de Dieu dans la fortune militaire de Philippe Auguste et sut prêcher que Bouvines était la sanction temporelle de la vérité

spirituelle. En affirmant que Philippe Auguste était le « lieutenant » de Dieu, l'Eglise noue des liens étroits avec la royauté, conforte, et accroît, ses privilèges et ressources.

BOUVINES... DU RÉCIT A L'ÉVOLUTION DU MYTHE

Le récit premier de la bataille de Bouvines est l'œuvre des moines, seuls lettrés au XIII^e siècle, officiant dans le vieux domaine capétien, Parisis, Valois, Beauvaisis.... Leur conte, écrit en latin et traduit en langue vulgaire, était destiné à être lu à haute voix partout où il seyait de louer le roi Philippe Auguste. Au fil du temps les scribes l'assortirent de moult enjolivures et « arrangements ». Le paragon des chantres laudateurs fut Guillaume le Breton qui transposa son compte rendu initial en une « Philippide » de 10 000 vers. La bataille devint épopée, les empoignades combats colossaux, les chevaliers des héros mythiques, les prouesses atteignent le merveilleux. La légende est créée. Philippe Auguste y participe en faisant édifier à Mont-l'Évêque, près de Senlis, l'abbaye Notre-Dame des Victoires (congrégation de Saint-Victor) où il voulut « *...que l'on y chantât perpétuelle action de grâce...* »⁽¹⁾, en mémoire du triomphe voulu par Dieu. Louis IX (Saint-Louis) tint aussi à ce que la bataille de Bouvines soit inscrite dans l'airain de la légende capétienne lorsqu'il posa à Paris, en 1229, la première pierre de l'église Sainte-Catherine du-Val-des-Ecoliers, en honneur à son père Louis VIII le lion et à son grand père Philippe Auguste.

Durant les six siècles qui suivirent, la bataille de Bouvines ne servit plus de référence. Sa reviviscence eut lieu au XIX^e siècle lors de la « Restauration » et de la « Monarchie de Juillet ». Les Bourbons qui régnaient et dont le pouvoir était contesté, firent appel à la légende pour adosser leur politique. En 1824, Charles X commande au peintre Horace Vernet un tableau illustrant Bouvines pour les salles du Conseil d'Etat au Louvre. Louis Philippe le fera installer sur les cimaises de la galerie des batailles à Versailles.

De 1889 à 1906, l'église Saint-Pierre-de-Bouvines fut ornée de 21 vitraux monumentaux sacralisant le récit de Guillaume le Breton. En 1914, au XX^e siècle, certains milieux nationalistes évoquent Bouvines pour exalter l'union en vue d'obtenir la revanche contre l'ennemi germanique. Le dimanche 28 juin, ils organisent une vaste fête

sur le site. Séparation des genres, l'Eglise tint également son rassemblement en prônant l'union sacrée des catholiques. En 1954, le peintre royaliste Georges Mathieu exécute, en mémoire de Bouvines, un tableau monumental (6 mètres de large x 2 mètres de haut) qui est exposé au musée Georges Pompidou à Paris. En 2014, la municipalité de Bouvines, à l'occasion du 800^e anniversaire de la bataille, produit le dimanche 27 juillet un jeu « son et lumière » destiné à être reconduit. Cocardiers, les organisateurs du Tour de France placent spécialement Bouvines sur le parcours de la 5^e étape de l'épreuve de cette année-là. A ces résurgences, il faut ajouter le classement du site de la bataille parmi ceux distingués du département du Nord et la particularité du monument aux morts de Bouvines qui porte « 1214-1914 », avec une mention de Paul Bourget, signifiant que la « Bataille de la Marne » était celle de Bouvines renouvelée.

RÉFLEXIONS

La redécouverte, quoique succincte et fragmentaire, de ce « quelque chose » du Pont de Bouvines, suscite deux réflexions :

- La première, est que Philippe Auguste ne cherchait pas l'affrontement avec OTTON IV, il tenait même à l'éviter. C'est donc par une bataille non voulue, phénomène du hasard, qu'il obtint la renommée.... et que le dimanche 27 juillet 1214 devint une date « qui fit la France ».
- La seconde, est que l'image véhiculée des carnages sauvages des batailles féodales est erronée. La rubrique « pertes » de celle de Bouvines l'atteste. Le combat d'alors était physique, âpre, empli de coups et de bosses, de heurts de cuirasses et de harnois mais il n'était pas meurtrier comme le furent les guerres contemporaines.

FINAL

En réplique au liminaire, le final est l'œuvre de Guillaume le Breton : « *... l'évêque de Beauvais, ayant vu le comte de Salisburry, homme de force prodigieuse, surnommé « longue épée » renverser les gens du roi, s'afflige et comme il tenait, par hasard, une massue à la main (surlignage du présent narrateur), il frappe l'anglais sur le sommet de la tête et renverse encore plusieurs autres. Il cherche à dissimuler, pour ne pas être accusé*

comme évêque de commettre œuvre illicite. Il n'est pas défendu cependant de se défendre, soi et les siens, pourvu que cette défense n'excède pas les bornes légitimes... ».

N'est-il pas, avec malice, hautement savoureux d'imaginer ce prélat balançant avec ardeur son gourdin, comme en d'autres lieux, goupillon et encensoir et, par force moulinets, l'asséner, à l'envi, sur les têtes de la soldatesque ennemie, « de merveilleux coups » dixit le trouvère.

(1) Guillaume le Breton

Jean LAROCHE, avril 2022

Sources :

- Georges DUBY – « *Le dimanche de Bouvines* » Gallimard 2005.
- Dominique BARTHELEMY – « *La bataille de Bouvines* » - Histoire et légendes – Perrin 2018.
- Max GALLO – « *La Bataille de Bouvines* » *Le Figaro Magazine* – 2008.
- Wikipédia.

QUEL AVENIR POUR DESGENETTES ?

Texte de François Demesmay, vice-président de la Fédération nationale des combattants volontaires, section Rhône/Loire, et administrateur fédéral, avec son aimable autorisation et celle de la revue de la Fédération nationale des combattants volontaires (FNCV) .

Docteur en médecine, le médecin en chef de réserve (lieutenant-colonel) Demesmay, chef de la section de rayonnement et de formation de la réserve du Service de Santé des Armées de Lyon depuis 2018, a effectué un séjour volontaire de 8 mois (1993-1994) en ex-Yougoslavie au sein de la FORPRONU, 403^e BSL. Diplômé de l'INSEAD Paris, titulaire du brevet technique interarmées de réserve et auditeur IHEDN (2020-2021) « Souveraineté numérique et cyber sécurité », il est chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la croix de la Valeur militaire et de la croix du combattant volontaire.

Depuis 2019, directeur médical Europe du groupe Ramsay Santé (établissements privés de santé).

Le 21 octobre 2021, Madame Geneviève Darrieussecq, alors ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, était venue préciser quel sera l'avenir de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) Desgenettes de Lyon. Rappelons que, selon le plan SSA 2020 du Service de Santé des Armées, il était question de « différencier » les 8 HIA en fonction des impératifs opérationnels. Cette annonce clarifie donc ce qu'il en sera pour l'HIA Desgenettes et la région.

Selon la terminologie administrative, l'HIA Desgenettes sera transformé en « Antenne Hospitalière des Armées » (AHA) d'ici fin 2023. Même si tout n'est pas encore décidé ou indiqué à ce jour, le statut d'AHA impliquera un fonctionnement uniquement ambulatoire avec une offre concentrée sur quelques spécialités, à savoir la rééducation des soldats blessés et la prise en charge de leur stress post-traumatique. Le site hébergera également un centre de formation par la simulation et, à terme, des dispositifs adaptés aux nouvelles pratiques, telles que la télémédecine. L'HIA va donc perdre son statut, en surface et en offre de soins.

Pour le personnel (qui passera de 400 à environ 120) et les usagers (à 80 % civils), c'est un crève-cœur. Une page de la tradition militaire et sanitaire de Lyon va se tourner à l'occasion de cette transformation. Il en sera fini de la cohabitation sur la région lyonnaise d'un HIA, des Ecoles militaires de santé de Lyon-Bron, et du régiment médical de



Hôpital Desgenettes

la Valbonne qui, tout en faisant partie de l'armée de terre, contribue à la composante santé locale. L'AHA Desgenettes, recentré sur des prises en charge médicales militaires spécifiques, n'aura plus la même envergure.

Les personnels seront réaffectés dans « les hôpitaux ou centres militaires des armées » et les personnels civils seront accompagnés pour trouver « un nouveau poste ». Cette décision, aussi douloureuse qu'elle soit, s'inscrit cependant dans une certaine logique.

La première raison est l'impossibilité pour les équipes militaires hospitalières, dont les effectifs ont fondu, d'être à la fois déployés de plus en plus fréquemment en OPEX et de prodiguer des soins aux patients lyonnais. Pas de praticiens, pas de soins ; pas de soins, pas de recettes ; pas de recettes, pas d'équilibre économique. Et donc forte pression pour une fermeture ou une réduction du rayon d'action.

La deuxième est l'abandon du partenariat avec les Hospices Civils de Lyon (HCL) signé fin 2017 dans le cadre de la réforme du Service de Santé des Armées (SSA). Il avait justement pour but de réduire les coûts en maintenant la qualité des soins. Le transfert à l'Hôpital d'Instruction des Armées

Desgenettes (HIAD) de l'hôpital Henry Gabrielle (MPR) ne s'est pas fait. Des équipes chirurgicales ont été transférées à l'hôpital Edouard Herriot pour former des équipes mixtes, civilo-militaires, mais le « choc des cultures » fait que la cohabitation n'a pas toujours été simple, entraînant quelques départs.

La troisième raison est que l'offre publique et privée est abondante sur Lyon et, que dans un contexte de pénurie de soignants, les autorités de tutelle n'ont pas souhaité maintenir une structure à tout prix, considérant que cela ne réduirait pas l'accès aux soins pour les habitants de la ville.

Emotionnel d'un côté car c'est tout une Histoire (avec un H majuscule) qui se termine, rationnel de l'autre, la décision apparaîtra donc logique pour les uns et incompréhensible pour les autres.

Quel avenir pour les surfaces libérées sur l'emprise de l'HIAD, puisque l'AHA n'utilisera plus qu'une partie des 18 000 m² du bâtiment principal ? La question reste ouverte. L'histoire de la ville de Lyon autour des sciences du vivant en infectiologie et la récente pandémie donneront peut-être des idées pour utiliser ces locaux dans un projet de pôle d'excellence en gestion de crise sanitaire.

FD

LE FÉLIN DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE



Le mur d'exposition des casques fabriqués à Chatillon-sur-Chalarnonne

Invités par l'association des réservistes de Lyon (AORL), nous avons visité l'entreprise MSA Gallet qui fabrique le casque FELIN de l'Armée française.

Créée en 1860 par Adrien Gallet, l'entreprise travaillait le cuir et fabriquait selles, sacs, étuis d'appareils photo, casques de moto à calotte métallique en 1951, puis casques thermoplastiques en 1975.

En 2001, l'entreprise GALLET est intégrée à la société américaine MSA⁽¹⁾ de Pittsburg, spécialisée dans les équipements de sécurité. Le centre de recherche et de développement international pour la protection de la tête est basé à Châtillon-sur-Chalarnonne, ville qui s'est attribuée le titre de capitale mondiale du casque de pompier... entre autres. Car avec la maîtrise du moulage de matières plastiques, de la peinture, de la tampographie et de la métallisation, l'entreprise a été à même de répondre à des appels d'offres très exigeants pour plus de 80 pays.

⁽¹⁾ Mine Safety Appliances, qui rappelle l'origine de la société en 1914 : la détection du gaz dans les mines de charbon.

En 1993 elle a fabriqué les casques bleus des troupes de l'ONU en Bosnie et au Kosovo et s'est intéressée depuis au marché « Milipol » (militaire et police) et développé une offre sur mesure, avec personnalisation des couleurs, logos, accessoires, matières et esthétiques. « *Si l'utilisateur n'est pas fier de porter son casque, il ne lui trouvera que des défauts* » nous explique le responsable marketing. Au contact de ses clients qu'elle accompagne sur le terrain, la quarantaine d'ingénieurs, sur les 250 salariés du site, satisfont les besoins les plus surprenants ; certes le poids du casque et sa capacité à absorber l'énergie cinétique d'une balle ou d'un éclat sont des facteurs déterminants mais il faut aussi qu'il ne reflète pas la lumière, que sa signature thermique soit minimale, que la jugulaire se règle et se ferme et une fraction de seconde, qu'il résiste à différents agents CBRN (chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), qu'il permette le port du masque à gaz, qu'il puisse être camouflé « *et qu'il n'ait pas une trop grande prise à l'air* » exigent les parachutistes.

Plus d'un kilo de Kevlar par casque

En 2010, en sous-traitance pour SAGEM et sous contrôle de la Direction générale de l'Armement (DGA), elle conçoit et fabrique les casques FELIN. Elle dispose d'un laboratoire d'essais intégré pour les tests mécaniques, de protection auditive et de balistique. Ce casque qui pèse environ 1,6 kg est soumis à des tirs de balles de 9 mm, 8 g et 426 m/s, à des impacts d'éclats de grenades, etc. Différentes versions répondent aux environnements TAP, montagne, désert ou aux spécificités des Forces spéciales ou des unités amenées à combattre en ville, avec une visière par exemple. Les casques existent en 3 tailles. Leur exportation est soumise à licence, comme les armes et munitions.



Le casque Félin (semi-fini)

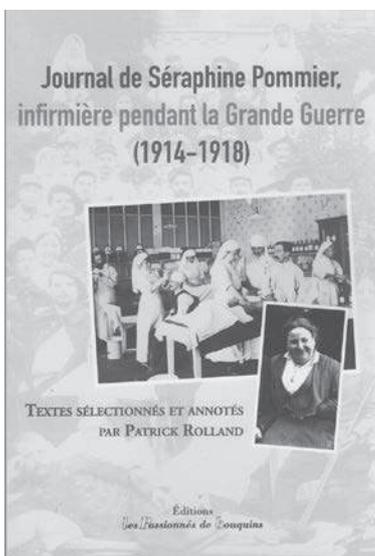
La fabrication de ce casque semble simple : une coque composée de plusieurs couches croisées de fibre de verre imprégnées d'aramide ou Kevlar® aux propriétés mécaniques et thermiques ; celles-ci sont moulées à chaud et ébarbées. Le casque est livré dans la couleur vert OTAN teintée dans la masse, en noir ou sable. La coiffe est constituée de coussinets intérieurs fixés avec du Velcro - ils assurent le confort -, d'une jugulaire fixée en 3 points, d'une mentonnière, d'une plaque avec rail pour la fixation de dispositifs de vision. Le camouflage Daguette, Centre Europe ou autre est constitué d'un filet à élastique qui couvre tout le casque ou de pièces de tissus sur patches Velcro. Une étiquette est enfin apposée au fond ; elle permet de tracer le lot de fabrication mais aussi de gérer le parc d'équipements.

L'équipe marketing de MSA sera présente en juin au salon Eurosatory, le mondial de la Défense et de la Sécurité. Nous sommes décidément bien loin du casque lourd en acier et de son casque léger qu'il fallait porter, à bord des GMC, pendant de longues heures de route sous le cagnard !

Patrick ROLLAND, UNP Ain

LE JOURNAL DE SÉRAPHINE POMMIER

Séraphine Pommier, infirmière auxiliaire bénévole pendant la Grande Guerre, a tenu au jour le jour un journal, recueil de ses journées face aux horreurs des blessures de la guerre, d'abord à l'hôpital auxiliaire n°9 de Meximieux dans l'Ain, puis à l'hôpital auxiliaire n°2 de l'école libre OZANAM rue de Créqui à Lyon 6^e. Ces deux établissements étaient gérés par la Société de secours aux blessés militaires (SSBM), sous l'égide de la Croix-Rouge.



Réalisé à partir de 1800 pages de cahiers d'écolier, cet ouvrage de 300 pages, illustré de croquis de la main de Séraphine et de photos prises par elle, est le fruit d'un travail de « bénédictin » effectué par Patrick Rolland, membre associé de la Farac.

Le journal témoigne du quotidien dans les hôpitaux de l'arrière où les soldats, arrivant par dizaines, sont confiés aux soins des infirmières. 762 malades et blessés ont bénéficié des soins de Séraphine.

Quelques extraits de cet ouvrage passionnant, authentique, qui mérite d'être lu :

« *Le médecin soigne les blessures. Nous, nous soignons les hommes* ».

[...] *J'ai souffert, j'ai lutté, j'ai réellement vieilli, je sors des hôpitaux plus femme, plus trempée, un peu plus indépendante peut-être [...]*

« *J'ai eu des malades de toutes les provinces de France [...] Beaucoup sont morts, quelques-uns m'écrivent encore.* »

Editions Les passionnés de bouquins

Tél. 04 78 24 90 02

contact@les-passionnes-de-bouquins.com

Prix 18,50 €- ISBN : 978-2-36351-116-4

Disponible en librairie.

FESTIVAL DES FORTS SÉRÉ DE RIVIÈRES MUSIQUE DE L'ARTILLERIE

Communiqué du Major sous-chef de musique Hervé Blanluet, adjoint au chef de musique de l'Artillerie Laurent Arandel

La Musique de l'Artillerie au cœur

FESTIVAL DES FORTS SÉRÉ DE RIVIÈRES
du patrimoine militaire lyonnais

CONCERTS - VISITES DES SITES

<p>FORT DE BRON Orchestre d'harmonie Le 16 juillet 2022 à 18h00 Chemin vieux 69500 BRON</p>	<p>BATTERIE DES CARRIERES Quintette de cuivres Le 25 juin 2022 à 18h00 « Les roches » 69760 Limonest</p>
<p>FORT DU BRUISSIN Dixieland Le 25 juin 2022 à 17h30 Rue du château d'eau 69340 Francheville</p>	<p>FORT DU PAILLET Quatuor de tubas et trio de flûtes Le 18 juin 2022 à 15h00 Chemin du fort 69570 Dardilly</p>
<p>FORT DE FEYZIN Aubade et parade Le 26 juin 2022 à 14h30 Route du Dr Jean Long 69320 Feyzin</p>	<p>FORT DE SAINT-PIREST Quatuor de clarinettes et trio de flûtes Le 18 juin 2022 à 17h00 Rue du grisard 69800 Saint-Priest</p>

Logos: LAUNY DE BRON, LA VITRIOLIERIE, LIMONEST PATRIMOINE, DARDILLY, LE FORT DE FEYZIN.

Ne pas jeter sur la voie publique

Ce festival, qui regroupe musique et patrimoine militaires, est un projet de la musique de l'Artillerie porté par les associations et communes qui ont bien voulu nous accueillir. En effet, Lyon et sa métropole possèdent un patrimoine architectural militaire remarquable, mais néanmoins méconnu, que nous tenions à mettre en valeur. Si la première ceinture de fortifications, constituée principalement par les très beaux forts Saint-Jean, de Vaise, de Loyasse, de Saint-Irénée ou de la Vitriolerie (actuel quartier général Frère), est la plus visible des Lyonnais encore de nos jours, les forts de la deuxième ceinture de Lyon sont des lieux moins connus du grand public, et sont pour la plupart en cours de restauration ou d'exploitation par les différentes communes.

Appelés « Séré de Rivières », du nom de l'ingénieur Raymond Adolphe Séré de Rivières (1815-1895) qui en entreprit l'édification à partir de 1874, les treize forts existent encore dans des états divers, mais ne sont pas tous ouverts au public, certains appartenant à des ministères ou des collectivités locales. Comme l'indique le terme de deuxième ceinture, ils sont plus éloignés du centre de Lyon,

et se trouvent donc sur des communes de la périphérie lyonnaise. Nous avons retenu, grâce à la bienveillance des communes qui les abritent, les forts de Bron, de Saint-Priest, de Feyzin pour la rive gauche, et les forts du Bruissin (Francheville), du Paillet (Dardilly), et la batterie des Carrières (Limonest), pour la rive droite.

Ces six forts accueilleront, le temps d'un après-midi, des ensembles de la musique de l'Artillerie, ou la musique complète, pour une série de concerts et de visites. Le programme complet est à retrouver sur l'affiche du festival. D'autres forts moins accessibles seront mis en valeur

sur nos réseaux sociaux par d'autres moyens, comme par exemple un « trail » prévu avec une équipe de coureurs de la musique de l'Artillerie, et une autre de la base aérienne 942 autour du fort du Mont-Verdun, terrain militaire inaccessible au public. Enfin, le fort de Côte Lorette verra la chorale du collège Paul d'Aubarède de Saint-Genis-Laval interpréter le « Chant des partisans » en live Facebook et Instagram le 21 juin 2022, en hommage aux 120 détenus de la prison Montluc exécutés par les occupants allemands le 20 août 1944 sur ce site même. L'horaire précis des « Live » sera annoncé la veille sur nos réseaux sociaux.

NÉCROLOGIE

GÉNÉRAL/PÈRE HENRI PILLOT (1931 – 2022)



« *Mon Père ou mon général ?* »
« *Appelez-moi donc Père-général* » répond, dans un éclat de rire, Henri Pillot, ancien élève des jésuites et de Saint-Cyr, général de brigade à 57 ans, prêtre à 61 ans.

Etonnant parcours que celui qui fut le premier militaire de ce grade à faire son entrée dans le clergé diocésain. En voici les grandes lignes.

Originaire de Dunkerque, il est admis à Saint-Cyr en 1952, promotion *Union française* et opte pour le 6^e bataillon de chasseurs alpins à Grenoble. Le choix des troupes alpines va marquer toute sa carrière militaire. En Algérie (Grande Kabylie) avec le 6^e BCA d'octobre 1955 à octobre 1958, puis de septembre 1960 à novembre 1962, au 7^e BCA à Bourg-Saint-Maurice, comme commandant en second, de juillet 1971 à août 1973, à l'état-major de la 17^e brigade alpine à Gap d'août 1975 à juin 1976, c'est en tenue « chasseur » qu'il arrive à Lyon en juillet 1984 en tant que colonel adjoint au général commandant la 51^e Division militaire territoriale.

Diplômé des Ecoles de l'enseignement militaire supérieur et du Centre d'études de sociologie militaire, il a commandé le bataillon « Elèves

officiers de réserve » de Saint-Cyr, expérience qui lui sera utile lorsqu'il sera au contact des régiments de réserve de la 51^e DMT.

Le 10 septembre 1988, sa nomination dans la 2^e section du cadre des officiers généraux met un terme à sa carrière militaire.

Dès le lendemain de ses adieux aux armes, il réalise l'autre vocation qui l'avait taquiné pendant l'adolescence chez les jésuites à Versailles, mais aussi au cours de sa carrière militaire : à deux reprises, ses directeurs de conscience avaient freiné ses ardeurs spirituelles, lui conseillant de poursuivre son cursus militaire. Mais libéré du service des armes, il va enfin pouvoir passer au service des âmes. Craignant d'être recalé à cause de son âge, il s'adresse à Monseigneur Decourtray, l'archevêque de Lyon qu'il avait connu dans ses fonctions précédentes, pour lui faire part de son projet sacerdotal. Il obtient gain de cause et entre au séminaire universitaire pour quatre années studieuses, en compagnie de futurs prêtres près de 40 ans plus jeunes que lui !

Ordonné prêtre le 28 juin 1992 à la primatiale Saint-Jean de Lyon, l'Abbé Pillot se met au service de la jeunesse comme aumônier des Chartreux, conseiller religieux de jeunes scouts de la troupe 1^{ère} de Lyon, celle qui avait compté dans ses rangs Henry Grouès (l'Abbé Pierre) et Théodore Morel, le héros du plateau des Glières. Homme de terrain, à la poignée de main virile, aux cheveux taillés en brosse, au langage ferme

mais ô combien bienveillant, il était de ceux qui inspirent une confiance absolue.

Sa foi, immense, l'a, par ailleurs, engagé à soutenir la présence chrétienne en Terre Sainte. Commandeur de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, il en a été le prier pour la province de Lyon-Auvergne.

Ses obsèques ont eu lieu le 17 mai dernier en l'église Saint-Bruno-les-Charteux Lyon 1^{er}, en présence de nombreuses personnalités religieuses, civiles et militaires dont deux anciens gouverneurs militaires de Lyon, les généraux de corps d'armée

(2s) Georges Pormenté et Gilles Barrié, d'une délégation de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre, de scouts, de bien d'autres personnes attachées à la mémoire du Père/général Pillot, et du fanion de l'amicale des anciens du 7^e BCA qui représentait l'ensemble des associations d'anciens combattants.

Membre associé de la Farac pendant de nombreuses années, le Père-général Henri Pillot était officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, titulaire de la croix de la valeur militaire avec deux citations à l'ordre du corps d'armée et une citation à l'ordre de la brigade, blessé au combat. Un exemple.

AM

LA VIE DES ASSOCIATIONS

FARAC

Une nouvelle adhésion



Gilles Marand,
président de l'UNP
de l'Ain

L'Union nationale parachutiste de l'Ain, présidée par Gilles Marand, a décidé de rejoindre la Farac. Les participants à la récente assemblée générale, ont pu faire connaissance avec son président, qui, en quelques mots, a présenté son association, forte d'une centaine d'anciens parachutistes. Cette adhésion sera officialisée lors du prochain conseil d'administration.

D'ores et déjà, nous sommes heureux de partager nos valeurs avec l'UNP Ain 010 qui a participé au congrès de l'Union nationale des parachutistes à Carcassonne les 20 et 21 mai dernier. Événement d'importance, ce congrès a réuni 600 paras en tenue chemisette blanche pour le défilé et la prise d'armes



La prise d'armes caserne Laperrine à Carcassonne

à la caserne Laperrine du 3^e RPIMa, 65 drapeaux de sections UNP sur les rangs et 800 participants au déjeuner du samedi 21.

A noter aussi la participation à ce congrès de la section de Lyon et du Rhône dont son président Jean-François Louvet.



La délégation de l'UNP de l'Ain

Compte-rendu des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2022

Initialement prévues le 22 mars dernier, ces assemblées avaient dû être reportées, le président, et quelques administrateurs étant atteints par le variant Omicron, probablement contaminés lors du dernier conseil d'administration. Qui plus est, le cercle de garnison, qui devait nous accueillir, a été fermé depuis, pour de longs mois, nous contraignant à trouver un autre lieu.

Finalement, nous avons eu le grand honneur de nous retrouver dans les locaux des Ecoles militaires de santé de Lyon-Bron, grâce à l'obligeance du médecin général Sylvain Ausset, commandant des Ecoles, et au soutien de son officier supérieur adjoint, et avons donc pu tenir nos assemblées dans ce magnifique site, entièrement dédié à la formation des futurs médecins, pharmaciens, dentistes, vétérinaires et infirmiers des armées.

Un grand merci à eux, merci à tout le personnel qui s'est occupé de nous, merci aussi aux deux professeurs de médecine dont l'entregent nous a permis de bénéficier de ce privilège. Je ne veux pas les citer, ils se reconnaîtront...

Assemblée générale ordinaire

Avant que ne débute cette assemblée, confortablement installés dans l'amphithéâtre Strasbourg, nous avons accueilli le général Sylvain Ausset pour une présentation des Ecoles militaires de santé, à la suite de laquelle notre président lui a décrit sommairement ce qu'était la Farac.

Le bureau de vote (François Anxionnaz et Gérard Gay) ayant annoncé une participation de 77 % pour un quorum de 25 %, l'assemblée pouvait donc valablement délibérer.

Après une minute de recueillement en mémoire de ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée, (le général Bernadac, le général Juthier, Jean Marmiesse, le général Perrollaz, Lucien Thibaut et le Père-général Pillot), place au rapport d'activités présenté par François Anxionnaz, le secrétaire général. A souligner :

- Le nombre d'associations ou délégations au 31.12.2021 : 53, résultat de 5 radiations et d'1 adhésion, celle de l'Amicale des anciens du 7^e BCA, le total des membres composant ces associations s'élevant à plus de 10 000 personnes. Ces chiffres sont le résultat des fiches signalétiques actualisées au cours du dernier trimestre 2021.
- Le nombre de membres associés : 28, en progression de 2.
- Le renouvellement de 10 administrateurs.
- Le succès de la messe conjointe Saint-Cyrienne, Farac, AMLH/DPLV et UAABC du 4 décembre, avec la participation de l'archevêque de Lyon, Mgr de Germay, ancien saint-cyrien.
- La réactivation de la F.A.R.A.C. Loire.

- La publication en alternance du bulletin Farac Info et de la lettre d'information, toujours très attendue.

S'en est suivi une séance de projection de photos illustrant les activités 2021 de plusieurs associations, puis une intervention orale de trois « têtes nouvelles » : le colonel (h) René Di Carlo qui a pris la relève de la présidence de la F.A.R.A.C. Loire qui était moribonde, Louisa Tatem qui succède à Fatma Kéfif à la présidence de l'union départementale des anciens combattants français musulmans et leurs enfants, et Gilles Marand, président de l'UNP Ain 010, association en cours d'adhésion à notre fédération. Trois interventions remarquées et appréciées.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés, le rapport d'activité est suivi du rapport financier présenté par notre trésorière, le lieutenant-colonel (er) Line Cuvelot.

L'exercice 2021 s'est traduit par un excédent de recettes de 734€, consécutif à un ralentissement des activités lié à la pandémie. A noter un montant de cotisations légèrement supérieur à celui de 2020, grâce à la persévérance de notre trésorière. Bravo à elle. A souligner aussi, au niveau des dépenses, l'importance des postes frais postaux et réalisation du bulletin qui représentent, à eux deux, 68 % du budget total.

Soumis au contrôle du vérificateur des comptes le lieutenant-colonel (h) Antoine Ulrich, les comptes n'ont pas fait l'objet de remarques particulières, et par conséquent, ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

Il en a été de même pour le budget prévisionnel 2022, ainsi que pour la reconduction du montant des cotisations, à savoir 35€ pour les membres actifs, 30€ pour les membres associés et 28€ pour les abonnés à Farac Info.

Dans la continuité de l'ordre du jour, présentation du rapport moral par le président André Mudler qui a mis l'accent sur le renouvellement des représentants des associations administratrices de la Farac, sur le recrutement de la section de Lyon d'une association adossée à une unité d'active, le 7^e BCA, et sur celle de l'UNP de l'Ain au dynamisme bien connu, sur la perspective de la tenue d'un conseil d'administration au camp de La Valbonne en octobre prochain, et sur la toute récente remise d'un chèque de 1000 euros à l'association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée (ADO) afin de contribuer au financement d'un projet sportif destiné à récolter des fonds au profit des blessés de l'armée de Terre et leurs familles.

Il a conclu par cette phrase : « *Notre ambition est aussi de montrer à nos camarades d'active que nous sommes à leurs côtés, bien décidés à cultiver cet esprit de défense, cette notion de résilience qui, aujourd'hui, plus que jamais, est indispensable au moral de nos armées.* »

Soumis au vote de l'assemblée, le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents et représentés, à l'exception d'une abstention, celle du président ...

Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration : 11 candidats pour onze postes à pourvoir.

- UNC du Rhône et de la Métropole 3^e siège, représenté par François Anxionnaz

- Amicale Royal Deux-Ponts/99^e et 299^e R.I. 2^e siège : Line Cuvelot

- Association des anciens des Troupes de marine : Gérard Gay

- Union départementale des anciens combattants français musulmans et leurs enfants : Louisa Tatem

- Médailleurs militaires du Rhône et de la Métropole : André Derouet

- Les SAS : Fatma Kéfif

- l'union nationale des parachutistes de Lyon 1^{er} siège : Jean-François Louvet

- l'union nationale des parachutistes de Lyon 2^e siège : Louis Vincent

- l'association des anciens combattants de Jonage, Jons, Pusignan et environs : Robert Lajous

- la délégation du Rhône du Souvenir Français : Mme Pascale Cochet

- l'ADR/CATM du Rhône 2^e siège : Georges Delbrel

Modalités : recueillir un minimum de 50 % des voix exprimées.

Voix exprimées : 43 dont 9 pouvoirs.

Tous les candidats ont obtenu plus de 24 voix et sont donc réélus pour trois ans.

Fin de l'assemblée générale ordinaire. Le nouveau bureau sera élu lors du prochain conseil d'administration qui se tiendra à la Maison du Combattant de Caluire le jeudi 9 juin à 10h30.

Assemblée générale extraordinaire

Conditions de validité de la tenue de cette assemblée générale extraordinaire : disposer d'un quorum de 50 % des voix théoriques (56) soit 28 voix. A l'identique de l'assemblée générale ordinaire, 43 voix sont présentes. Le quorum est donc atteint et l'assemblée générale extraordinaire peut valablement statuer.

Exposé des motifs pour une évolution des statuts :

- Simplification rédactionnelle ;
- Actualisation de l'objet de la Farac ;
- Evolution du statut des membres associés ;
- Extension de la zone d'influence ;
- Clarification juridique.

Après avoir développé les différents points évoqués ci-dessus, le président propose à l'assemblée de passer au vote à main levée, sachant qu'une majorité des 2/3 des membres présents et représentés est nécessaire pour l'adoption des nouveaux statuts.

Résultat du vote : les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés. Applaudissements. Reste maintenant à les déposer à la préfecture du Rhône dans un délai de trois mois, à charge du président.

Fin de l'assemblée générale extraordinaire. Il est 11h30.

Avant de mettre un terme à cette assemblée, le président présente Mme Marie-Christine Heer-Thion, cantatrice soprano lyrique qui va interpréter sur la scène trois chants « a capella » : le Chant du Départ symbolisant la volonté du peuple face à l'ennemi, Amazing Grace rappelant la tristesse et la soumission des esclaves en partance pour l'Amérique, mais aussi l'espoir de jours meilleurs, et enfin la Marseillaise reprise en chœur par toute l'assemblée ! Un grand moment.

Repas de cohésion

Douze heures. Bénéficiant de la salle à manger du général commandant les Ecoles, nous accédons à ce lieu privilégié en croisant des dizaines de futurs praticiens, les médecins de demain. Rassurant !

Surprise, nous retrouvons un ancien serveur du mess de garnison, David, et la cuisinière, Marie Ingabire, elle aussi ancienne du mess Bellecour. Retrouvailles sincères et chaleureuses. Que dire des petits fours salés, sinon qu'ils étaient tout simplement somptueux, et du repas, digne d'une belle table à Lyon. Bref, les absents ont, plus que jamais, eu tort...

Un dernier mot pour saluer trois d'entre nous qui, malgré de gros soucis de santé, ont tenu à participer à cette journée : Louis Vincent, mention spéciale déambulateur, Robert Lajous, mention canne de 1^{ère} classe, et Georges Delbrel qui nous a quittés

après l'assemblée. Des modèles de volonté !
Merci à eux.

AM

PS : l'absence de photos de l'assemblée générale est due à une involontaire erreur technique...

AGENDA

JUIN

- **Mercredi 8**
Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine, 17h30 au jardin du combattant d'Indochine
- **Jeudi 9**
CA de la Farac, 10h30 à la Maison du combattant de Caluire
- **Samedi 18**
Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle
- **Dimanche 19**
AG de l'amicale des anciens de la Légion étrangère, suivie du traditionnel méchoui à la ferme auberge du domaine de Pitaval
- **Vendredi 24 et Samedi 25**
Portes ouvertes au 68^e RAA à La Valbonne
- **Samedi 25**
60^e anniversaire de l'arrivée des harkis à Largentière (07110)
- **Dimanche 26**
Cérémonie traditionnelle du Tata sénégalais

JUILLET

- **Mardi 5**
Commémoration du massacre d'Oran
- **Mercredi 6**
AG de l'association nationale des anciens combattants du ministère de l'Équipement
- **Jeudi 14**
Fête nationale
- **Lundi 18**
Journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites

AOÛT

- **Mercredi 24**
Commémoration de la libération de la prison de Montluc
- **Dimanche 28**
78^e anniversaire du massacre de Côte Lorette à Saint-Genis-Laval

SEPTEMBRE

- **Samedi 3**
Commémoration de la libération de Lyon
- **Dimanche 11**
Journée des familles de l'amicale Royal Deux-Ponts/99^e et 299^e RI au Fort de Vancia
- **Jeudi 15**
CA de la Farac 10h30, lieu à préciser
- **Dimanche 25**
Journée nationale d'hommage aux harkis

OCTOBRE

- **Samedi 1**
Saint-Michel de l'UNP de Lyon à Sathonay-Camp
- **Jeudi 6**
CA de la Farac, 10h30, lieu à préciser
- **Samedi 15**
Messe à 14h30 à Fourvière, organisée par les CATM et le comité d'entente AFN
- **Samedi 15**
cérémonie du Souvenir à Sathonay-Camp
- **Mardi 18**
Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

NOVEMBRE

- **Jeudi 3**
CA de la Farac, 10h30, lieu à préciser
- **Vendredi 11**
Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918